



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 43552

Texte de la question

Le Fonds d'accompagnement social pour la modernisation des hôpitaux (FASMO) a été créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 dans le but d'aider à la mobilité ou au départ des personnels hospitaliers concernés par une opération de restructuration. Lors de sa première année de fonctionnement, il a été alimenté par une contribution des régimes d'assurance maladie pour un montant de 300 millions de francs. Or il s'avère que le système n'a jamais fonctionné. En effet, le caractère extrêmement restreint des critères retenus pour accéder au FASMO a empêché le dispositif d'être utilisé. Tout le personnel muté à l'intérieur de l'Ile-de-France n'a pu bénéficier de l'aide. En conséquence, M. Renaud Muselier demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de quelle façon elle entend réviser et élargir les conditions d'accès à ce fonds. Il souhaite savoir s'il est prévu d'en faire bénéficier les médecins et si les règles kilométriques de déplacement des personnes seront assouplies.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43552

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1735